

## COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU MARDI 18 JUILLET 2017

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique sur "l'intégration des kinésithérapeutes au sein des trajets de soins"

**André Frédéric (PS)**: Les maladies chroniques constituent un réel défi pour nos soins de santé. Le diabète de type 2 et l'insuffisance rénale chronique font l'objet de trajets de soins spécifiques mais les kinésithérapeutes sont absents de ces trajets de soins. Envisage-t-on l'extension des trajets de soins à d'autres pathologies? L'évaluation fonctionnelle et la prévention semblent importants dans la prise en charge des affections chroniques. Les kinés pourraient y jouer un rôle. Que pensez-vous de leur intégration dans les trajets de soins? Une réflexion sur leur place dans les soins de première ligne est-elle menée dans le cadre de la réforme de l'arrêté royal n°78? Une concertation avec le Conseil fédéral de la kinésithérapie a-t-elle déjà eu lieu dans ce cadre?

**Maggie De Block, ministre**: Concernant les trajets de soins hors diabète et insuffisance rénale, leur nombre ne sera pas élargi. Mais dans le cadre du plan Soins intégrés pour les malades chroniques, conclu avec les entités fédérées, un appel à projets est lancé. Rien n'empêche que ces projets développent des actions dans les trajets de soins pour assurer une meilleure prise en charge.

**André Frédéric (PS)**: Il y a donc une concertation avec le secteur. Les trajets de soins ne seront pas élargis mais on pourrait intégrer les kinésithérapeutes à certains projets, dans le cadre d'un prochain appel à projets pour une meilleure prise en charge des maladies chroniques.